

**RÉPONSE DU TRANSPORTEUR À L'ENGAGEMENT NUMÉRO 9
(DEMANDÉ PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)**

Engagement 9 :
(demandé par la Régie de l'énergie)

Dépôt de l'entente-cadre conclue avec le MTQ et les ententes types avec les clients.

RE-9 : En ce qui concerne le projet de l'entente-cadre avec le Ministère des Transports du Québec (« MTQ »), le Transporteur précise que l'entente n'a pas encore été conclue puisque les négociations sont toujours en cours. À cet effet, le Transporteur tient à informer la Régie qu'en vertu d'un protocole de négociation pour l'élaboration de cette entente avec le MTQ, tout document, toute discussion ou proposition écrite lors du processus de négociation est strictement confidentiel. Malgré tous ses efforts, le Transporteur n'a pu obtenir à ce jour l'accord du MTQ afin de déposer l'entente qui constitue un document de travail.

Par ailleurs, le Transporteur dépose en liasse la pièce HQT-2, Document 9, correspondant à une entente type applicable aux demandeurs tiers concernant des déplacements ou modifications d'actifs. Pour faire le lien avec le libellé de la question du présent engagement, le Transporteur précise que dans le contexte des demandes de déplacements ou de modifications d'actifs du réseau de transport, les demandeurs sont considérés à titre de tiers et non à titre de clients des services de transport.

Proposition d'affaires pour
(CLIENT)

(TITRE DU PROJET)

PROPOSITION D'AFFAIRES
Phase projet
Révision 0

(DATE)



TABLE DES MATIÈRES

1.	OBJET	1
2.	CONTEXTE	1
3.	DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET	1
3.2	Sécurisation d'une section de la ligne biternxxxxxxx (xxx kV)	2
3.3	Sécurisation d'une section de la ligne xxxx (xxx kV)	2
4.	EXIGENCES	2
5.	HYPOTHÈSES DE TRAVAIL ET STRATÉGIE DE RÉALISATION.....	2
6.	LES PRODUITS LIVRABLES.....	3
7.	DEMANDE DE CHANGEMENT	3
8.	PLAN DE RÉALISATION	3
8.1.	Équipe de projets.....	3
8.2.	Découpage des activités	3
8.2.1.	Conception de lignes et génie civil.....	4
8.2.2.	Méthodes de construction.....	4
8.2.3.	Environnement	4
8.2.4.	Arpentage et relevés technique.....	4
8.2.5.	Administration d'ingénierie et d'approvisionnement Lignes.....	4
8.2.6.	Autorisations gouvernementales.....	4
8.2.7.	Contrôle de projets (PECP)	5
9.	SOMMAIRE DE L'ESTIMATION ET DE L'ÉCHÉANCIER	5
9.1.	Coût	5
9.2.	Termes de paiement.....	5
9.3.	Échéancier	6
9.4.	Risques d'affaires.....	6
10.	CONFIDENTIALITÉ.....	6
11.	DURÉE DE LA VALIDITÉ DE LA PROPOSITION.....	6
12.	LOI RÉGISSANT LE CONTRAT ET LA LANGUE	6
13.	CONDITIONS PARTICULIÈRES.....	6
14.	FORCE MAJEURE	7
15.	ANNULATION OU SUSPENSION DES TRAVAUX	7
16.	RESPONSABILITÉ.....	7
17.	MODE D'APPROBATION.....	7
18.	ACCEPTATION DE L'OFFRE	8

- Supports d'alignement :
- Supports d'arrêt :
- Emprise :

Il existe xx (x) possibilités pour le type de tubulaire, soit en béton ou en acier. Un devis de performance sera établi pour connaître les coûts et délais d'approvisionnement. Les études géotechniques permettront de déterminer le type de fondations. L'estimation, présentée dans cette proposition d'affaires, reflète un scénario de tubulaires d'acier en mort terrain, avec des fondations caisson.

Comme il n'existe aucun tubulaire d'acier pour une ligne à xx kV, des plans de conception seront produits au cours de la phase projet si cette approche est retenue.

Quant aux tubulaires de béton, ce type de pylône répond aux exigences de robustesse, ainsi qu'aux exigences normales de durabilité même dans un environnement exposé aux variations de température et aux sels de déglacage.

Une nouvelle servitude doit être obtenue pour la nouvelle emprise requise pour x des xx nouveaux supports. Le terrain appartient à (propriétaire). L'obtention des droits usuels de HQTÉ sera effectuée par le (CLIENT) à ses frais.

3.2 Sécurisation d'une section de la ligne biterne xxxx (xx kV)

(Description du projet) xxxxxxxxxxxxxxxx l'ligne biterne xx, cette dernière devra respecter les normes actuelles de HQTÉ. L'analyse effectuée a permis d'établir que tous les pylônes du canton (8 pylônes) doivent être renforcés comme suit :

- Renforcement des fondations de x pylônes;
- Renforcement structural de x pylônes;
- Changement des xxx (xx) câbles de garde sur xx km.

4. EXIGENCES

Les travaux sur la section de la ligne biterne xxxx et ceux de la section de la ligne xxxx respecteront les normes actuelles de HQTÉ.

À la demande du (CLIENT), les nouveaux pylônes de la section de la ligne xxxx seront traités contre les graffitis.

Aucune autorisation gouvernementale n'est requise pour ce projet puisque la ligne xxxx est à xx kV. La nature des travaux sur la ligne xxxxxxxx ne requiert pas d'autorisation gouvernementale non plus.

5. HYPOTHÈSES DE TRAVAIL ET STRATÉGIE DE RÉALISATION

L'approbation du projet doit être obtenue idéalement au plus tard le (date) afin de respecter l'échéancier prévu.

Les dates de construction de la ligne convenues avec le (CLIENT) devront être respectées. Le (CLIENT) devra s'assurer que son entrepreneur n'entravera pas les travaux prévus de HQTÉ.

La ligne xxxx (xx kV) pourra être mise hors tension pendant (durée). Un essai de laboratoire sera demandé pour valider le respect de la performance des pylônes xx kV sélectionnés.

Pour la section de ligne biterne xxxxxxxx, la mise hors tension d'un circuit à la fois devra être possible sinon une méthode de déroulage du câble de garde au-dessus d'un circuit en tension sera établie. La présente proposition d'affaires suppose une mise hors tension possible d'un circuit à la fois.

6. LES PRODUITS LIVRABLES

Les principaux documents qui seront produits au cours de la phase projet sont :

- Des plans et descriptions techniques pour l'acquisition de la nouvelle servitude;
- Plans et profil (incluant plan de détail des fondations).

La facturation sera faite selon l'avancement des travaux et un avis de fin des travaux précédera la facturation finale. De plus, des rencontres de coordination sont prévues entre les parties pour permettre la mise à jour des informations relatives aux projets et en assurer le bon déroulement.

7. DEMANDE DE CHANGEMENT

Toute modification apportée à la phase projet en terme de contenu, de date de livraison ou autres, par l'une ou l'autre des parties, fera l'objet d'une demande de changement ou d'une nouvelle proposition.

Toute demande de changement doit être signée par les deux parties et décrire les modifications requises à la présente proposition, incluant les impacts sur les travaux à faire, l'échéancier et les coûts.

8. PLAN DE RÉALISATION

8.1. Équipe de projets

L'équipe de projets est sous la responsabilité de (nom et titre). Pour la coordination et le suivi technique, il sera assisté de (nom et titre).

8.2. Découpage des activités

Une brève description de leurs activités est donnée ci-dessous.

8.2.1. Conception de lignes et génie civil

- Conception de tubulaires
- Conception de fondations pour les tubulaires
- Étude sur les pylônes xxx kV
- Devis d'étude géotechnique
- Devis de performance
- Liste de matériel et bordereau d'acier
- Plans et devis construction
- Support à la construction
- Plans tel que construit (TQC)

8.2.2. Méthodes de construction

- Établir une méthode de déroulage du câble de garde au-dessus d'un circuit sous tension, advenant l'indisponibilité de mise hors tension d'un circuit à la fois pour la ligne biterne xxxxxxxx. Par contre, l'estimé, présenté dans cette proposition d'affaires, suppose une mise hors tension possible d'un circuit à la fois.

8.2.3. Environnement

- Prise en compte du volet environnemental, lors des réunions de l'équipe projet
- Clauses générales et particulières environnementales

8.2.4. Arpentage et relevés technique

- Plans et profils de la future ligne
- Piquetage des structures, pour l'étude géotechnique et la construction
- Arpentage foncier – contrôle de la rénovation cadastrale
- Plans et descriptions techniques, pour acquisition de servitude
- Recherches foncières (cadastre, cartographie, ortho photographie)
- Acquisition d'une ortho image
- Calculs et mise en plans
- Relevé tel que construit

8.2.5. Administration d'ingénierie et d'approvisionnement Lignes

- Coordination entre les intervenants techniques
- Assurer le suivi technique et le contenu des documents (gestion des modifications techniques, revue avant émission, etc.)
- Recommandation et suivi des contrats de services professionnels
- Suivi de l'approvisionnement du matériel
- Fermeture des mandats internes et externes

8.2.6. Autorisations gouvernementales

Donner le support juridique au besoin

8.2.7. Contrôle de projets (PECP)

- Contrôle et suivi des coûts et échéanciers
- Validation des propositions de mandat
- Traiter les demandes de changement

9. SOMMAIRE DE L'ESTIMATION ET DE L'ÉCHÉANCIER

9.1. Coût

Le coût global du projet se chiffre à xxxxxxxx \$ incluant les coûts d'avant-projet prévus initialement à xxxxxxxx \$.

En annexe X, la répartition du coût total estimé des travaux incluant le coût estimé de la phase projet et de la phase avant-projet réalisés en (année) est fournie à titre d'information.

9.2. Termes de paiement

En (date), HQTÉ a déjà facturé et encaissé xxxxxxxx \$ correspondant aux coût réels de la phase avant-projet ainsi que xxxxxxxx \$ correspondant aux coûts réels du devancement d'activités de la phase projet autorisé par le (CLIENT).

Pour le solde de la phase projet estimé à xxxxxxxx \$ (xxxxxxx \$ moins les montants déjà payés de xxxxxxxx \$ et xxxxxxxx \$ mentionnés ci-dessus), le (CLIENT) sera facturé selon l'avancement des travaux qui est prévu de la façon suivante :

Étape	Montant facturé	Cumulatif facturé
Signature		
Plans et devis	XX% du solde de la phase projet (xxxxxxxxxxx\$)	XX% du solde de la phase projet + paiements en (date) (xxxxxxxxxxxxxxxxx \$)
Ouverture des soumissions	XX% du solde de l'estimé de la phase projet (xxxxxxx \$)	XX% du solde de la phase projet + paiements en (date) (xxxxxxxxxxx \$)
Fin du projet	Solde du coût réel du projet moins les montants déjà payés (estimé à xxxxxxxx \$)	100% du coût réel du projet (estimé à xxxxxxxxx \$)

Toute facture est payable sur réception de celle-ci. Après trente (30) jours, les arrérages portent intérêt à un taux calculé conformément à l'article 28 de la Loi du ministère du Revenu du Québec.

9.3. Échéancier

Les principales dates de réalisation sont :

Début de l'avant-projet	(date)
Signature	(date)
Plans et devis finaux	(date)
Construction	(date)
Fin des travaux	(date)

9.4. Risques d'affaires

Les propositions techniques ont été élaborées en fonction de la topographie future, fournies par le (CLIENT). Ainsi, une modification aux travaux ou une erreur au niveau des relevés techniques fournis pourrait engendrer des coûts additionnels et, à la rigueur, nuire à l'échéancier. La nature du sol et le marché (main-d'œuvre, approvisionnement) pourraient aussi avoir un impact sur les coûts et l'échéancier.

La séquence des travaux doit être convenue avec le (CLIENT).

Une coordination importante est prévue entre l'entrepreneur du (CLIENT) et HQTÉ.

10. Confidentialité

Les parties s'engagent à ne pas divulguer les informations, données techniques, documents ou plans sur support papier, informatique ou autre qui lui ont été communiqués par l'autre partie ou un de ses représentants à l'occasion de l'exécution de la présente proposition, à moins qu'une telle divulgation ne soit nécessaire à sa réalisation et que la partie réceptrice en ait eu l'autorisation au préalable expressément de la partie émettrice.

11. Durée de la validité de la proposition

Cette proposition est valide pour une période de xxxx (xx) jours à partir du (date).

12. Loi régissant le contrat et la langue

La présente proposition d'affaires est soumise aux lois applicables dans la province du Québec. Tout litige découlant du présent contrat sera soumis à la cour compétente dans le district de Montréal.

13. Conditions particulières

Les coûts spécifiés dans la présente proposition correspondent à des estimés, fournissant ainsi un budget pour la réalisation des travaux de déplacement des installations de HQTÉ associés à cette phase de projet. Les coûts réels de réalisation seront comptabilisés au fur et à mesure et présentés au (CLIENT) pour ajustement si requis.

Dans le cas où les solutions retenues ne correspondraient pas à une éventuelle réalité et que des dépassements de coûts soient nécessaires, ceux-ci seront justifiés et présentés au (CLIENT) pour approbation tel que prévu à l'article 7 de la présente proposition.

14. Force majeure

Aucune des parties au présent contrat ne peut être considérée en défaut dans l'exécution de ses obligations au titre du présent contrat lorsque telle exécution est empêchée par suite de force majeure, c'est-à-dire un événement extérieur aux parties, que celles-ci ne pouvaient prévoir, auquel elles ne pouvaient pas résister et qui a rendu impossible l'exécution de l'obligation.

15. Annulation ou suspension des travaux

Dans le cas où le projet du (CLIENT) serait annulé ou suspendu, le (CLIENT) devra assumer l'ensemble des frais encourus par HQTÉ ainsi que les frais pour compléter les travaux requis.

16. Responsabilité

La réalisation des travaux est sous la responsabilité de la direction Transport (région) de HQTÉ. La coordination avec le (CLIENT) sera réalisée, à moins d'avis contraire, par M. (nom et titre, dont les coordonnées sont les suivantes :

Hydro-Québec TransÉnergie
Direction Transport (Nord, Sud, Est, Ouest)
(adresse)

À l'attention de (nom et titre)
Téléphone :
Télécopieur :

17. Mode d'approbation

HQTÉ considère que le (CLIENT) a approuvé la réalisation du projet dès la réception d'une copie signée par le (CLIENT) du présent document par télécopieur et, si requis, de la réception d'un bon de commande. Ce bon de commande devra alors être émis à l'attention de M. (nom et titre), dont les coordonnées sont spécifiées à l'article 16.

18. Acceptation de l'offre

Le (CLIENT) accepte les conditions et termes mentionnés à la présente proposition. Le (CLIENT) accepte de rembourser à HQTÉ tous les frais de ce projet.

Pour HQTÉ

Pour le (CLIENT)

Nom :

Nom : _____

Titre :

Titre : _____

Date : _____

Date : _____

Le contrat entre en vigueur à la dernière date de signature de la présente proposition et prendra fin lorsque, conformément à ses dispositions ou à toute entente subséquente, les prestations auront été exécutées et le règlement de la rémunération et des dépenses remboursables aura été effectué.

Responsable HQTÉ

Responsable (CLIENT)

Nom :

Nom :

Téléphone :

Téléphone :

Télécopieur :

Télécopieur :

Courriel :

Courriel :